DIMANCHE. — C'est à une fête d'art des plus complètes que nous convie cette semaine cet établissement. « Les Derniers Jours de Pompéi » et « Louis XVII » évoquent deux des plus effroyables tragédies de l'Histoire. Tandis que l'affaire « Si ce n'est elle » représente la désopilante actualité et même l'avenir dans ce qu'ils ont de plus sensationnel. « Aden », cette clef de l'Arabie Pétrée d'où partent les longues caravanes qui traversent le désert, est un pittoresque document commercial et géographique. Riffle-Bill, les frères Boutdebois, le Rêve d'un Chef de Train, le Noël de Colette, etc., complètent un merveilleux programme qui surpasse peut-être encore, s'il est possible, ceux que nous sommes depuis longtemps habitués à voir dans la coquette salle du Parvis.

Matinées à 2 h. 1/2 et à 4 h. 1/2. — Soirées à 8 h. 1/2.

LE MEILLEUR SUCRE BLANC
EST LE
SUCRE BÉGHIN

ROUBAIX

Administration socialiste

C'est toujours la même histoire pour toutes les villes qui ont eu le malheur de posséder une administration socialiste.

Lisez l'histoire de ce qui s'est passé à Saint-Etienne :

« Les socialistes furent pendant huit ans les maîtres absolus de l'Hôtel de Ville de St-Etienne. Le maire actuel M. Negret vient de publier un rapport de l'administration qu'ils y firent. Comme ce rapport est d'un enseignement général nous en extrayons les lignes suivantes :

En 1900, quand une majorité de 32 socialistes et radicaux-socialistes entra à l'Hôtel de Ville, le dernier compte de la municipalité sortante se soldait par un excédent de recettes de 336.614 fr. 15.

Des huit années qui se sont écoulées depuis cette époque, la première phase bénéficia de l'organisation antérieure. Ensuite arriva une période difficile, celle de la mise en œuvre des promesses électorales dont la plupart échouèrent.

Actuellement la dette de la ville est de 42 millions exigeant une annuité de 2.400.000 fr. soit le tiers du budget, nécessitant l'imposition de 119 centimes additionnels.

Il y a dix ans, au 1er janvier 1899, la dette était de 24 millions et le nombre des centimes de 32.

Dès maintenant il faut réaliser dans un court délai une somme de 1.500.000 fr. pour solder les dettes arriérées, indemnités dues à la Compagnie du Gaz....

Il y aurait de plus quantité de choses urgentes à faire exécuter au point de vue travaux et organisation.

Le service de la voirie a, plus que tous les autres, besoin d'une réorganisation complète. Il a été déformé, dévié de son but. Il est devenu presque exclusivement un service d'assistance par le travail, par l'apparence du travail. Son budget coûte des sommes dont n'approche celui d'aucune autre ville de France pour ne donner satisfaction ni aux exigences élémentaires de la voirie, ni à l'assistance bien comprise, etc., etc. »

A PROPOS
d'un commencement d'incendie

Le « Journal de Roubaix » publiait, hier, la note suivante :

Plusieurs journaux ont annoncé hier, qu'une carde avait pris feu jeudi matin au Peignage Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, et que malgré la rapide intervention des ouvriers, le métier avait été presqu'entièrement détruit. On évaluait même les dégâts à une dizaine de mille francs.

Au Peignage de la rue d'Avelghem on nous a affirmé que cette nouvelle était fausse, et qu'aucun incendie ne s'était déclaré dans l'établissement.

Pour quiconque a lu cette note, il est évident que si des journaux ont annoncé un commencement d'incendie, le « Journal de Roubaix » ne se trouve pas parmi ceux-là.

Eh bien ! c'est une erreur, dans son édition du soir de vendredi, le « Journal de Roubaix » relatait, lui aussi, le commencement d'incendie en question ; et il donnait tout autant de détails que les autres.

Alors que signifie la note que nous reproduisons plus haut ? Elle constitue un trip joli petit spécimen de bluff, et, en tous cas, elle ne semble pas inspirée par un grand esprit de confraternité.

UN INCIDENT
aux services médicaux de la ville

M. le docteur Labbe, candidat radical-socialiste battu dans la section du Fontenoy aux dernières élections municipales, vient d'adresser la lettre suivante à M. le Maire :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de ma nomination aux fonctions de médecin inspecteur des écoles à dater du 1er janvier 1909. J'ai, d'autre part, le regret de vous informer que je ne puis accepter ce poste et vous prie de vouloir bien le confier à quelque autre de mes confrères.

Il y a une quinzaine de jours environ, M. Deschodt, votre adjoint à l'Hygiène publique, m'ayant mandé à la Mairie pour un entretien particulier, m'avait annoncé que l'Administration municipale avait décidé de me faire succéder au regretté docteur Godefroy dans ses fonctions de médecin inspecteur des écoles ; par contre, elle avait également décidé à me remplacer dans mon service sanitaire par un de nos confrères plus jeune.

Ayant demandé à M. Deschodt les raisons qui motivaient cette mutation, celles que me fournit Monsieur votre Adjoint me parurent si désobligeantes que je lui manifestai immédiatement mon refus de les accepter. Je lui déclarai en même temps qu'il me serait fait violence si on persistait à m'éloigner d'un poste qu'à divers titres j'occupe avec compétence.

Apprenant aujourd'hui par votre arrêté que M. votre Adjoint n'a tenu aucun compte de mes protestations, je me vois dans la nécessité de considérer la mesure dont je suis l'objet comme préméditée et réellement disgracieuse.

Vous voudrez bien comprendre, Monsieur le Maire, que, dans les conditions présentes, il me paraît plus compatible avec ma dignité de me laisser chasser d'une place que j'occupe depuis sept ans, que d'accepter d'être redevable à votre Administration d'une fonction que je n'ai nullement sollicitée.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

Docteur Labbe,
Hygiéniste diplômé de l'Université de Lille.

Nous nous permettons tout d'abord de relever une erreur, qui a son importance, dans la lettre de M. le docteur Labbe. Ce n'est pas depuis sept ans qu'il occupait la place dont il est question, mais bien depuis six ans. Il n'y avait pas été nommé par l'Administration du citoyen Henri Carrette, comme cette erreur de date pourrait le faire croire, mais bien par l'Administration de M. Eugène Motte.

Voici maintenant les explications qui nous ont été données en ce qui concerne la mutation d'emploi dont M. le docteur Labbe parle dans sa lettre :

Par suite de la mort du regretté docteur Godefroy, il y avait lieu de pourvoir au remplacement de ce dernier, comme médecin inspecteur des écoles.

L'Administration municipale songea à M. le docteur Fauvergue, l'un des seuls docteurs qui ne soient pas pourvus d'un service municipal. Or, M. le docteur Fauvergue s'étant fait une spécialité du service dont s'occupait M. Labbe, il était tout naturel qu'on le plaçât à la tête de ce service. C'est ce qui fut fait. En conséquence, M. le docteur Labbe fut choisi pour remplacer M. le docteur Godefroy.

Mis au courant de ces modifications, le Syndicat des médecins fut, du reste, unanime à les approuver.

Quant à la prétention de M. Labbe de voir dans cette mutation une disgrâce, elle s'explique difficilement. En le changeant de service, en effet, l'Administration lui alloue des honoraires plus élevés que ceux qui sont affectés à son ancienne charge.

En ce qui nous concerne, nous croyons plutôt que M. Labbe ne s'est laissé diriger, dans cette affaire, que par le désir de créer un incident qu'il espérait voir tourner contre l'Administration municipale. Il pourrait fort bien s'être leurré.

Mgr Margerin à Roubaix. — C'est l'éminent Recteur des Facultés Catholiques de Lille qui viendra présider la séance artistique qui sera donnée, lundi 28 décembre, dans la salle des fêtes de l'Institution Notre-Dame des Victoires ; séance dont tout le programme se résume en ce titre : la Rédemption d'après les grands maîtres de la musique et de la peinture. C'est, en effet, du Gounod, du Massenet, du Berlioz, etc... qu'on y chantera, et ce sont 150 tableaux de maîtres que des projections en couleur feront défiler sous les yeux des spectateurs.

L'Elevage des poules, des lapins, des pigeons, des canards, nombreux ouvrages traitant ce sujet. — Livres de cuisine depuis 20 cent. — A la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

La prochaine séance du Conseil municipal. — Voici l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal qui aura lieu, comme nous l'avons annoncé, mercredi 23 décembre, à huit heures et demie du soir :

Procès-verbaux de réception définitive de divers travaux exécutés à l'hôpital de la Fraternité : Bascule, paratonnerre, peinture et vitrerie, maçonnerie. — Service des Eaux de Roubaix et de Tourcoing : Fourniture de compteurs Eyquem ; procès-verbal de réception définitive ; approbation. — Contentieux : Droits d'octroi : instance en appel contre la Ville ; autorisation d'ester en justice. Construction d'un kiosque pour la vente des journaux : instance en appel contre la Ville ; autorisation d'ester en justice. — Sapeurs-Pompiers ; Construction d'une caserne ; acquisition d'un immeuble ; payement d'intérêts.

Rapports des Commissions. — Comptabilité communale : Exercice 1909 ; budget primitif. — Bureau de Bienfaisance : Legs de M. Louis Liagre et legs de M. Théodore Lallemand ; avis du Conseil. — Assistance publique : Service des Enfants assistés ; contingent de la Ville ; crédit supplémentaire pour l'exercice 1907. Hospices ; budget primitif de l'exercice 1909 ; avis du Conseil. — Bâtiments municipaux ; Assurance des propriétés communales ; approbation de polices. Ecole de natation quai de Gand ; règlement de compte de mitoyenneté ; approbation. Ancien Hospice civil ; location d'une partie d'immeuble rue du Grand-Chemin ; proposition. Maison rue de la Gare, 111 ; règlement de sinistre. — Agents municipaux : Fourniture de draps nécessaires pour la confection d'effets d'habillement ; marché de gré à gré ; approbation. — Secours et subsides : Société de secours mutuels ; répartition des subventions. Société de secours mutuels « Union fraternelle Belge du Centre » ; demande de subvention. — Voirie municipale : Acquisition de pavés neufs ; marché de gré à gré ; approbation. Bail d'entretien des chaussées pavées, des aqueducs et ouvrages d'art pendant les années 1909, 1910 et 1911 ; cahier des charges d'adjudication ; approbation. Rue Montgolfier ; prolongement jusqu'à la rue J.-B.-Notte ; classement ; construction d'un aqueduc. Rue de Nancy ; mise en état de viabilité ; modification du projet. Place de la Nation ; création d'un square ; projet. Rue du Luxembourg, partie située au-delà de la rue de Danemarck ; classement et mise en état de viabilité. — Assurance contre les accidents survenant à des tiers : Proposition ; approbation de police. — Contentieux : Eglise du Fresnoy ; revendication ; avis du Conseil municipal. — Conseil des Prud'hommes ; Réorganisation. — Tramways : « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » ; pénétration dans le Parc de Barbieux de la ligne A de Roubaix ; proposition. — Comptabilité communale : Etats de cotes irrécouvrables. — Contributions directes : Cote personnelle et cote mobilière ; observations.

Affaires à traiter à huis clos. — Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables : Admission de personnes non résidant plus à Roubaix. — Service militaire : Soutiens de famille ; avis du Conseil municipal. — Caisse municipale des retraites : Liquidation de pension ; Mme Lemaire Cloiaire, née Naessens Julienne, veuve d'un agent de police. — Secours et subsides : Conservatoire national de musique de Paris : attribution de bourses.

Pianos de tous facteurs. Vente de confiance chez Marcelli, 3 et 16, rue du Bois, Roubaix.

Caisse d'épargne. — Avis important. — Comme les années précédentes, il n'y aura pas de séance le samedi 26 et le dimanche 27 courant pour permettre l'arrêt des écritures de fin d'année.

La première séance de l'année aura lieu le samedi 2 janvier. Les déposants, possesseurs de livrets complets, sont instamment priés de se présenter aux séances des mardi et jeudi spécialement consacrées au paiement à vue des intérêts.

Nouvelle intéressante. — Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs que la Vente de Fin de Saison a lieu actuellement aux Magasins de la « Petite Jeannette », 9, rue Saint-Georges, Roubaix. — Rabais énormes sur les articles confectionnés.

Le vin nécessaire aux hospices. — Les vins nécessaires aux hospices pendant l'année 1909 viennent d'être adjugés comme suit, après dégustation :

Vin blanc de table, M. Pierre Bernard-Vannieuwenhuysse, rue du Grand-Chemin, à 0,70 le litre.

Vin blanc de pharmacie, M. Grimonprez, rue du Chemin-de-Fer, à 0.70 le litre.

Vin rouge, M. Salembier, rue Daubenton, à 0,62 le litre.

Caisse Commerciale de Roubaix
V. LEMOIGNE & Cie
ROUBAIX-TOURCOING
Renseignements sur toutes valeurs. — Comptes-courants — Chèques sur l'étranger
Correspondant pour l'étranger :
CAISSE COMMERCIALE, MOUSCRON

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

NOEL : Crèches, Bûches, Sabots en **Chocolat Thomas**, 5, rue du Priez, Lille.

du 19 décembre

Naissances. — Fernand Waroquier, rue de Lannoy, 269. — Charles Petit, rue de Tunis, 66. — Gaston Delécluse, rue de la Conférence, 69. — Georges Tieberghien, rue Lacroix, cité Delannoy, 9. — Angèle Deboeuf, rue Lalande, numéro 22.

Publications. — Jean Vervaecke, rattacheur à Tourcoing, et Augustine Goemaere, ménagère, rue de la Mackellerie, 165. — Pierre Fratrez, domestique à Croix, et Germaine Deperrenaere, bobineuse, rue du Trichon, cité Mullé 3.

Décès. — Alphonse Duvivier, 78 ans, rue de Maubeuge, 22. — Arthur Montois, 3 mois, rue de St-Amand, cour Drouffe, 3. — Auguste Depup, 70 ans, avenue Julien Lagache. — Gustave Casterman, 54 ans, id. — Victor Dumas, 38 ans, rue de Maufait. — Adolphine Masquelet, 74 ans, rue Pellart, 137. — Ursule Coudyser, 78 ans, rue de Blanchemaille. — Jules Duflot, 71 ans, rue du Curoir, 28.

Hyménée !

Aux sceptiques le parfumeur répond : « Mais il n'y a point là de sorcellerie. Sans doute le trèfle est un porte-veine. Mais en faisant, avec l'essence de ce trèfle, un savon suave et parfait, Vaissier répand la grâce, la fraîcheur, la beauté sur l'humanité féminine et toutes les charmantes clientes du trèfle Vaissier sont bientôt mariées. » — Le parfumeur a raison.

WATTRELOS

La première section de l'Union des Patriotes prévient ses adhérents que la réunion mensuelle aura lieu aujourd'hui, à 5 h., chez M. Delabye. Dès que les prix auront été joués, une petite tombola sera tirée.

Avis. — Journellement, M. Caillet, commissaire de police, trouve des lettres anonymes dans son courrier. Ce magistrat nous prie de faire connaître qu'il remplit ses fonctions au grand jour, conformément aux lois et que les lettres anonymes sont impitoyablement jetées au panier.

Fraude. — MM. Prudent et Deneuville, sous-brigadier et préposé des douanes à Wattrelos, ont arrêté, au pont du chemin de fer, Gastambide Paul, 19 ans, garçon d'hôtel, rue des Longues-Haies, à Roubaix, porteur de 180 boîtes d'allumettes chimiques, pesant 12 kilos ; valeur 54 francs.

— MM. Veyer et Deregnancourt, préposés des douanes, ont arrêté, au pavé des Ballons, Guffroy Armand, manœuvre à Armentières, nanti de 60 boîtes allumettes, valeur 27 fr.

— MM. Le Guillou et Delpal, préposés de la Martinoire, ont arrêté, au pont de briques, Bisieur Achille, 37 ans, cordonnier à Amiens, porteur de 60 boîtes allumettes chimiques, valeur 27 francs.

WATTRELOS. — Du 18 décembre. — Naissances. — François Codron, rue Carnot. — Germaine Vandenbulcke, rue de Mouscron.

Publications. — Jules Durieux, tisserand, et Jenny Florin, tisserande. — Henri Tiberghien, tisserand, et Elodie Desablin, piqûrière. — Pierre Fastenaeckels, teinturier, et Philomène Plouvier, ménagère. — Léon Deffis, préposé des douanes, et Jeanne Cognez, tailleuse.

Décès. — Pierre Baele, 1 jour, Marlière. — Adolphe Pontoise, 72 ans, Sapin-Vert.

Distribution gratuite de Jouets

A l'occasion des Fêtes de Noël, la **Compagnie Française des Timbres-Rabais (verts)**, 99 et 101, rue de Paris, offrira à tout enfant porteur d'un livret de timbres-rabais contenant deux pages au moins, un superbe jouet, le lundi 28 décembre, de 9 heures du matin à 8 heures du soir.

CROIX

Noël des pauvres. — La fête de l'arbre de Noël que nous avons annoncée hier pour le jour de Noël, commencera à 5 h. très précises dans la salle des fêtes du Cercle catholique de la paroisse St-Pierre.

Les conférences Saint-Vincent de Paul font appel à la générosité des catholiques pour garnir l'arbre de Noël. MM. J.-B. Décottignies, contour St-Pierre ; Eugène Despierre, rue Kléber, 41, recevront avec reconnaissance les vêtements usagés, linge, chaussures, démises de tout genre que l'on voudra bien destiner aux pauvres de St-Pierre.

La Grande Harmonie se fera entendre aujourd'hui, à la messe de midi, en l'église St-Pierre. Elle exécutera le programme qu'elle a donné il y a 15 jours, à St-Martin.

Un tamponnement à la Croix-Blanche. — Samedi après-midi, vers 3 h. 1/2, M. Alphonse Wattenne, 43 ans, confiseur, rue de la Vigne, 75, venait de livrer des marchandises chez M. Dupriez, épicier, Grande-Rue, 119. Ayant terminé sa tournée, il fit faire demi-tour à son attelage pour regagner Roubaix ; au moment où sa voiture était placée perpendiculairement à la ligne du tramway électrique, un car, se dirigeant vers Lille, aborda l'attelage. La voiture se renversa sur le côté jetant par terre M. Wattenne et le cheval. Heureusement le confiseur ne reçut que quelques égratignures au front et le cheval en fut quitte pour la peur ; la voiture eut un essieu et un brancard brisés et la capote endommagée ; les bocaux et leur contenu gisaient dans la boue. L'avant du tramway a été quelque peu avarié.

Le wattman, par suite du mouvement tournant effectué par l'attelage, n'avait pu serrer ses freins assez vite pour éviter le choc. Dans la soirée, la voiture de M. Wattenne fut enlevée après enquête de la police.

Accident de travail. — Chez Gaberel et Lorsignol, M. Remy Lambert, 26 ans, manœuvre, rue Neuve, 26, a été blessé au médius gauche. 12 jours de repos ; docteur Demoulin.

Dans une cuve d'eau bouillante. — Un ouvrier teinturier de la Maison Cocheteux frères, rue des Ogiers, Henri Coupez, 14 ans, demeurant à Roubaix, contour de l'Abreuvoir, glissa en passant près d'un bac d'eau bouillante ; il put se cramponner aux bords de la cuve mais le bras gauche plongea dans l'eau en ébullition. Le docteur Demoulin a constaté des brûlures des 1er et 2e degrés à l'avant-bras. Un mois de repos a été prescrit.

CROIX. — Mariage. — Elie Bourgois, magasinier à Roubaix, et Clémence Delanghe, épluchеuse à Croix.

WASQUEHAL

C'est aujourd'hui qu'a lieu, à 11 h. 1/2, la réunion de la Bonne Presse. Toutes les Zélatrices sont invitées à y assister et à y apporter le nombre exact de leurs diverses publications.

Fête de Noël. — La messe solennelle de minuit, durant laquelle, suivant une pieuse tradition, beaucoup de fidèles s'approcheront de la Sainte Table, sera chantée à cinq heures.

Aux vêpres solennelles qui se chanteront à trois heures, M. l'abbé Delattre, professeur au Petit-Séminaire, à Haubourdin, donnera le sermon de circonstance.

— La Fanfare se dispose à assister en corps à la Grand'Messe le jour de Noël. Elle y fera entendre les plus belles compositions de son répertoire.

Enterrement du mardi 22, à 10 h. 1/2, Mlle Aimée Brulois, 73 ans, rue de Flers.

Accident de locomotive. — Le foyer d'une locomotive servant à la traction des wagonnets du boulevard Lille-Roubaix, avait été couvert pour la nuit selon l'habitude.

Le feu s'activa de lui-même un moment donné et fit monter la chaudière tubulaire à une telle pression que, faute d'eau, elle sauta.

C'est ce que constata le chauffeur quand il se disposa à remettre le matin sa locomotive en marche.

LANNOY

Accident de travail. — Chez M. Leborgne, au tissage de tapis moquette, un aide-tisserand, Edmond Vamour, 14 ans 1/2, du Petit-Lannoy, était occupé à soulever un poids de son métier quand, par suite d'un faux mouvement, il le laissa retomber et le reçut sur le pied gauche. Le docteur Parmentier a relevé des contusions au pied et au gros orteil gauche et lui a ordonné 10 jours de repos.

Mendicité. — Les gendarmes, étant en tournée dans la ville, ont arrêté deux individus, Blin André, 46 ans, apprêteur, et Campenaire Alfred, 54 ans, manœuvre de maçon, sans domicile fixe, pour mendicité et vagabondage. Ils seront dirigés ce matin sur Lille.

LES RENTES VIAGÈRES

Chaque jour la confiance des rentiers dans **La Nationale-Vie** *(entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat)* s'affirme d'une manière plus significative. C'est ainsi qu'en 1907, La Nationale a obtenu une augmentation de Rentes viagères supérieure à celle de toute autre Compagnie française.

Les tribunaux consacrent cette confiance : après beaucoup d'autres, le tribunal de Périgueux (4 mars 1907), celui d'Amiens (25 janvier 1908), viennent encore de désigner la **Nationale** pour la constitution de rentes viagères.

Ce qui recommande cette compagnie au choix de tous, ce n'est pas seulement l'exactitude scrupuleuse avec laquelle, depuis sa fondation, en 1830, elle a toujours tenu ses engagements, même aux plus mauvais jours de la guerre 1870-1871 ; c'est encore et surtout sa situation financière ; ce sont les garanties supplémentaires exceptionnelles qu'elle a su constituer en dehors de ses réserves obligatoires et qui, à la date du dernier inventaire, dépassaient 121 millions, aucune autre compagnie n'en possède d'aussi importantes.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements : s'adresser soit au siège social, 2, rue Pillet-Will, à Paris, soit aux agents généraux en province.

HEM

Procès-verbal a été dressé par les gendarmes de Lannoy à la charge de Alfred D..., cabaretier au hameau des Trois-Baudets, pour mauvaise tenue d'un registre de logeur.

TOURCOING

CADEAU D'ÉTRENNES

Les étrennes utiles sont les plus appréciées... Dames, jeunes filles, ouvrières d'usine, faites-vous donc offrir le livret gris ou le livret marron de la Société de secours mutuels « la Jeanne d'Arc », vous en jouirez toute l'année et en apprécierez les avantages.

Demandez les conditions tous les samedis, de 2 heures 1/2 à 7 heures, 85, rue des Ursulines.

Aux catholiques tourquennois. — Assistez ce soir, à six heures, à la cérémonie eucharistique qui se tiendra en l'église Notre-Dame. — Le Comité.

La distribution des récompenses aux lauréats du 1er concours d'apprentis. — Nous avons parlé en son temps du concours d'apprentis organisé par le syndicat général des Entrepreneurs du bâtiment de Tourcoing et de ses cantons. Cette initiative est appelée à produire d'excellents résultats dans un temps assez rapproché. Elle a été louée et encouragée par tous ceux qui ont le souci du mieux être social et de l'avenir professionnel de Tourcoing.

Pour donner plus d'éclat à la distribution des récompenses aux lauréats du 1er concours d'apprentis, le syndicat général des entrepreneurs de Tourcoing et de ses cantons a organisé pour aujourd'hui, dimanche, à 10 heures 1/2, au Théâtre Municipal, une fête à laquelle l'orchestre du Théâtre et le sympathique M. Jules Watteeuw prêteront leur concours.

Le syndicat a en outre décidé de récompenser quelques ouvriers du bâtiment reconnus les plus méritants. Cette fête du travail sera donc fort intéressante. Nous en donnerons un compte-rendu.

Le scrutin de ballottage pour la Chambre de Commerce (3e catégorie, commerce de détail) s'ouvrira aujourd'hui, dimanche, à 10 heures du matin, à la mairie de Tourcoing (entrée par la rue Desumont) et sera clos à 4 heures.

Les candidats de la Chambre de Commerce sont MM. Alfred Decouvelaere, pharmacien ; René Flipo, marchand de fourrages, et Denis Grau fils, bijoutier.

CHAPELLERIE SEGARD-DEDOURGE
29-31, rue Saint-Jacques, Tourcoing. — Grand choix de feutres pour Hommes. Casquettes en tous genres. Fantaisies pour Enfants.

Pharmacies de garde pour le dimanche 20 décembre, à partir de midi : MM. Bruneau, 2, rue de Lille ; Dubois, 50, rue du Tilleul ; Pattée, 23, rue du Brun-Pain.

Les Fêtes locales. — Un arrêté municipal pris samedi après-midi, porte la décision suivante :

Considérant qu'il nous a été signalé que les dimanches qui précèdent les fêtes de Pâques, de la Saint-Nicolas, de la Noël et le premier jour de l'An, sont des journées de vente exceptionnelle pour les établissements exerçant un commerce de détail ;

Qu'à l'occasion de ces fêtes, une application rigoureuse du paragraphe premier de l'article 2 de la loi précité serait de nature à compromettre le fonctionnement normal de ces établissements, notamment en facilitant la concurrence des commerçants voisins auxquels ladite loi n'est pas applicable ; Arrêtons : Les dimanches qui, chaque année, précèdent les fêtes sus-désignées sont déclarés jours de fête locale.

On a perdu une petite croix en or, tout entourée de perles fines, avec sa chaîne.

Prière de la rapporter, contre récompense, rue de Tournai, 91, Tourcoing.

Christmas au Cercle polyglotte. — Le Cercle polyglotte de Tourcoing dont nous avons annoncé hier la fondation, a fêté samedi soir la Christmas. Une quarantaine de membres étaient réunis à 8 heures 1/2, dans la salle des fêtes du Café de l'Hôtel de Ville, place Victor-Hassebroucq.

Le gui et le houx avaient été placés sur les tables et enroulés aux lustres.

La séance a été ouverte par une exécution impeccable de « La Marseillaise ». Après quoi les sociétaires ont interprété des chants religieux allemands, anglais et italiens.

Après le thé, divers toasts ont été prononcés.

Le président, M. Ed. Courtois, a remercié la Presse qui avait bien voulu faire connaître au public le jeune Cercle.

Il a parlé du but de la société au point de vue commercial, mutualiste et patriotique.

MM. Folliot et Colliot, vice-président et secrétaire, ont ensuite pris la parole.

Un « vivat » a mis fin à la soirée.

NOEL ! NOEL ! Du 18 au 31 décembre. — Vente prix réduits Couvertures, Camis., Couvre-p., Calec., Bas, Gil. ch., Châles, chez **Dujardin-Delvoye**, r. de Roubaix, 33.

Accidents de travail. — Carlos Dhaze, 18 ans, ajusteur, rue de Gand, 1103, a eu le pouce pris entre une pièce de bois et un plateau de tour. Docteur Cuisset ; repos de 10 jours.

— Henri Leman, 14 ans, bacleur, rue de Soissons, 8, a eu le bras droit comprimé entre le chariot et le bâti du métier. Docteur Defossez ; repos de 10 jours.

— Henri Lemart, 58 ans, mécanicien, rue du Blanc-Seau, 357, a reçu un morceau de fer dans l'œil. Il en est résulté des lésions qui font craindre la perte de l'organe. Docteur Bonte. Repos d'un mois au moins.

— Cyrille Vanbiervliet, 47 ans, homme de peine, rue Verte, 27, contusion de l'abdomen à la suite d'une chute sur le brancard d'une brouette.

Docteur Bourgois ; repos de 8 jours.

ACHETEZ : Appareils Photos. Projection, Agrandissement, etc., chez **J. Decreix**, 16, rue de Tournai, à Tourcoing.

Bretan de mendiants. — Les gendarmes ont arrêté samedi pour mendicité et vagabondage François Rogier, 50 ans, né à Roncq ; Camille Odoux, 56 ans, né à Mouvaux ; Constant Huygebaert, 33 ans, né à Couckelaere ; Alcide Vanloo, 22 ans, mineur, né à Wachebecke ; Henri Gadenne, 62 ans, né à Roncq et Marie Lenne, 39 ans, journalière, née à Abscon.

Tous six ont été dirigés sur la Maison d'arrêt de Lille.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 19 décembre

Naissances. — Dutat André, rue des Ursulines, 43. — Dewinter Marceline, rue du Tilleul. — Dutilleul Valentine, rue de Bayal, 9.

Publications de mariages. — Momont Gustave, contremaître, rue du Blanc-Seau, 400, et Hochart Adeline, sans profession, à Roubaix. — Vanhaele Léon, tisserand, quai du Fresnoy, et Henricart Mathilde, doubleuse, rue de la Tossée, 182. — Delmotte Gustave, magasinier, rue de Nancy, 17, et Médo Julie, doubleuse, rue du Chêne-Houpline. — Leruste Célestin, tisserand, rue des Poutrains, 86, et Leplas Clémence, doubleuse, rue du Dahomey, 29. — Hardy Edmond, tisserand, rue des Champs, 125, et Leclercq Eudoxie, tisserande, rue du Brun-Pain, 317. — Legley Paul, tisserand, rue du Pont-de-Neuville, 10, et Serroen Marie, doubleuse, rue de la Latte, 238. — Duhrulle Victor, domestique, rue Augereau, et Prévost Elisa, rattacheur, rue des Trois-Pierres, 10. — Lecomte J.-B., homme de peine, rue de Verdun, 40, et Carton Pauline, moulineuse, rue d'Arcole, 26. — Hannotte Charles, plieur, rue d'Armentières, 79, et Voreux Madeleine, contredame, rue de Paris, 23. — Ghyselinck Henri, soigneur, rue du Pont-de-Neuville, 159, et Desrumeaux Hélène, soigneuse, rue de Rivoli, 31. — François Georges, manœuvre, rue de Renaix, 92, et Poulain Marie, ménagère, rue de Renaix, 73. — Dhondt Arthur, rattacheur, rue du Flocon, 230, et Millescamps Célina, soigneuse, rue Jourdan. — Six Louis, rattacheur, rue de Madagascar, 40, et Vanderhaegen Eugénie, soigneuse, rue Lafontaine, 18. — Bruwier Charles, tisserand, rue Turgot, 43, et Dufourmal Malvina, bobineuse, rue Turgot.

Décès. — Devrietère Alfred, 1 an, rue du Roitelet, 404. — Delannoy Berthe, 20 ans, rue du Jura, 14. — Dumand Paul, 60 ans, rue Nationale, 122.

HALLUIN

L'Union des Commerçants vient d'adresser à chacun de ses membres la circulaire suivante :

« Par votre empressement à vous rendre si nombreux à la première réunion des commerçants et débitants de la ville, organisée le 11 novembre, vous avez prouvé que vous jugiez nécessaire la fondation d'une société ayant un but exclusivement commercial pour aider et favoriser les patentés de la ville.

Depuis ce jour, le Comité provisoire, augmenté de quelques nouveaux membres, réunissant les principaux genres de commerce, a déjà démontré que par l'union on pouvait espérer de nombreux résultats.

Dans sa dernière réunion, le Comité a décidé de convoquer, mercredi 23 décembre, dans la grande salle de la Mairie, une nouvelle assemblée générale, à laquelle tout commerçant ayant à cœur ses intérêts, ainsi que la grandeur et la prospérité de notre chère ville d'Halluin, se fera un devoir d'assister.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés en demandant à tous, de bien vouloir adhérer à notre groupement, déjà le plus important de notre ville par le nombre, et qui, nous l'espérons bien, comprendra l'unanimité des commerçants.

Les Dames commerçantes peuvent se faire inscrire et prendre part à la réunion, dont voici l'ordre du jour :

1° Lecture, discussion et approbation des statuts de l' « Union Commerciale Halluinoise » ; 2° Utilité de la création d'une Revue paraissant tous les mois, qui donnera la liste de tous les adhérents et fera de la réclame en leur faveur. Porter à la connaissance du public le résultat des démarches faites par la Commission, etc., en un mot constituer un organe pour la défense du commerce local ; 3° Lecture de la feuille d'adhésion, qui sera signée par chaque membre de l'Union ; 4° Date et mode de vote, pour l'élection de la Commission définitive.

Comptant que chaque commerçant apportera son précieux concours pour la formation de notre groupement, nous vous prions d'agréer MM., avec nos remerciements anticipés, l'expression de nos sentiments dévoués ».

La Commission provisoire.

HALLUIN. — du 19 décembre. — Naissance. — Deguffroy Michel, rue Française.

VÉRITABLES
GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK
CONSTIPATION — MIGRAINES — CONGESTIONS

LINSELLES. — du 10 décembre. — Naissance. — Michel Dillies, rue de Lille.

LA POUDRE MONTAVON
GUÉRIT EN Quelques Jours **L'IVROGNERIE**
Ce Merveilleux remède a obtenu la *Médaille d'Or* à l'Exposition internationale du Palais des Sociétés savantes, en 1906, à Paris. Il n'existe aucun autre remède aussi efficace au monde. Il s'introduit dans n'importe quelle boisson, sans qu'il soit possible au buveur de s'en apercevoir. Dépôt : Pharmacie centrale, 1 bd Montavon, Pl. Calais. En vente toutes bonnes pharm.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Union Libérale Républicaine. — Aujourd'hui dimanche 20 décembre :

— A six heures très précises du soir, aura lieu la réunion des adhérents de la section de la Place, au « Café de la Pomme d'or ».

— A six heures très précises, réunion des adhérents de la section de la Vieille-Motte, au « Café du Bœuf d'or ».

— A sept heures très précises, réunion des adhérents de la section du Bailly, au « Café du Bailly ».

Ordre du jour : Communications du Comité-Directeur ; Cotisations mensuelles.

Une coupe élégante, un fini irréprochable, des prix très modérés, tels sont les principes de la Cie Anglaise, grande maison de Tailleurs pour Hommes. Rien que le Vêtement sur mesure. Lille, 2, Grande-Place. Cambrai, 50, place d'Armes. Paris-Londres.

MOUVAUX
Ce qu'on appelle « la neutralité scolaire » !!??..

Il m'a été donné d'assister dimanche dernier au banquet annuel de l'Association des Anciens Elèves. Je n'aurais jamais pensé que l'Association eût toléré de telles attaques contre nos convictions les plus respectables !...

Ouvrant la série des discours, le président d'honneur, M. Louis Carlier, a lu une phraséologie longue et filandreuse comme du macaroni ! Il a commencé par rappeler sa dernière maladie, fait allusion aux cerbères (sic) qui s'apprêtaient déjà à le clouer entre quatre planches !!! Pour ouvrir un banquet de fête, il faut avouer que c'était plutôt macabre. Passons.

Après être remonté jusqu'au cardinal Richelieu (!) — évoquer le souvenir d'un cardinal dans un banquet laïque, voilà qui n'est pas banal ! — le président d'honneur en est venu à déclarer que s'il respectait la religion (oh ! combien !) et toutes les religions (même celle de ceux qui n'en ont plus, probablement), il était l'ennemi avéré du cléricalisme (!) et des prêtres qui asservissent les consciences (!?).

Sur ce thème favori aux francs-maçons, Louis Carlier s'est longuement apparenté dans une diatribe violente que je préfère ne pas mettre sous les yeux de vos lecteurs, tant elle était révoltante et cynique. Remarquez, d'ailleurs, qu'il s'est contenté de cracher contre les prêtres sans apporter l'ombre d'un fait, ni la plus petite preuve à l'appui de ses assertions ! Comme Voltaire, et après lui, il met en pratique le vieux conseil suivi par les Loges .·. : « Mentez, mentez toujours, il en restera quelque chose ! »

Un de mes voisins de table me disait à voix basse : « Comment ! il ose blaguer contre les prêtres ! Et lui, n'a-t-il pas reçu les prêtres, dernièrement, quand il était malade ? Qu'il se taise donc, il fera mieux !... » (Textuel).

Cette réponse, parfaitement juste, est la condamnation du président, qui aurait plus de dignité aux yeux de la population le Mouvaux à mettre ses paroles en harmonie avec ses actes.

Après le cléricalisme, M. Louis Carlier a sorti l'obscurantisme (!) Toujours conformément aux clichés des Loges, L. Carlier a fulminé contre les écoles libres, qui, d'après lui, ne savent produire que des ignorants !

Ici, la mesure est comble, dit un auditeur. « A qui avez-vous confié vos propres enfants, monsieur Carlier, sinon à des religieu